

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 29 septembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 septembre 2016

Publié le 30 septembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	Mme Florence LUCISANO
M. Thierry FALCONNET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	M. Jean-Yves PIAN	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Denis HAMEAU	M. Nicolas BOURNY
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Didier MARTIN	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER
Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.
Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA	

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Édouard CAVIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Michel ROTGER	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Gaston FOUCHERES	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à M. Gilbert MENUT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Jean-François DODET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Présentation de la SLGRI (stratégie locale et gestion des risques d'inondations) du TRI de DIJON

La mise en œuvre de la directive européenne inondation (DI) s'est concrétisée dans le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée par l'identification de 31 territoires à risque important d'inondation (TRI). Parmi ces TRI, le territoire de Dijon regroupant 14 communes du bassin de vie a été identifié car affecté par les débordements des cours d'eau de la Tille, la Norges, le Suzon et l'Ouche et par le ruissellement. Parmi ces 14 communes, 9 d'entre elles sont du Grand Dijon : Bresse-sur-Tille, Chenove, Chevigny-Saint-Sauveur, Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Neully les Dijon, Perrigny-les-Dijon, Plombières-les-Dijon.

Pour chacun de ces territoires, et donc pour le TRI de Dijon, une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) doit être élaborée de façon concertée entre parties-prenantes du territoire.

L'élaboration de la SLGRI de Dijon, dont le document en annexe en est l'aboutissement, a permis d'organiser la réflexion sur la gestion du risque inondation à une échelle adaptée, celle des bassins versants de l'Ouche, de la Vouge et de la Tille, en associant l'ensemble des parties prenantes du territoire (services de l'État, collectivités, opérateurs de réseaux, associations, chambres consulaires, etc).

Ces réflexions ont permis de dégager un certain nombre de grandes orientations déclinées en objectifs et sous objectifs à atteindre pour le territoire.

Ces grandes orientations portent sur :

- Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation ;
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;
- Améliorer la résilience des territoires exposés ;
- Organiser les acteurs et les compétences .

La SLGRI du TRI de Dijon s'est dotée d'un comité de pilotage propre qui a vocation à accompagner la déclinaison de la stratégie en veillant notamment à largement appuyer la démarche sur les dynamiques et dispositifs locaux existants. Le Grand Dijon est la structure porteuse de la SLGRI identifiée par le comité de pilotage lors de sa réunion de juin 2016, l'animation de cette stratégie sera réalisée conjointement par le Grand Dijon et la DDT de Côte d'or.

Après consultation des parties prenantes du TRI, la SLGRI fera l'objet d'un arrêté préfectoral en fin d'année.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'émettre** un avis favorable sur le Projet de Stratégie Locale du Risque Inondation du TRI de Dijon.

SCRUTIN : POUR : 75

CONTRE : 0

DONT 13 PROCURATIONS

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0